

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-205

OBJET : Budget annexe du Port de plaisance intercommunal – Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2026

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	18
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Caroline ADO, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Asma ASHRAF, Thierry BARNOYER représenté par Marie-Laurence BEYO, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Fabienne BOUE LELU représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Chantal CAZALS représentée par Florian JAMES, Jean-Paul DAVID représenté par Gilles HAGEGE, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Michel DUVAUDIER représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Anne-France LAVIROTTE représentée par Agnès CARPENTIER, Julien LEGER représenté par Loïc DAMIANI, Frédéric MASSOT représenté par Caroline ADO, Alain MESNAGER représenté par Sabrina ABCHICHE, Karine PEREZ représentée par Thibault SIMEONI, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE, Céline THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :

Christian CAMBON, Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Henrique RIBEIRO.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

OBJET : Budget annexe du port de plaisance intercommunal – Décision modificative (DM) n°1 de l'exercice 2026

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

VU la concession du port de plaisance attribuée par Voies Navigables de France à la commune de Joinville-le-Pont le 19 janvier 1977, et les avenants à ce contrat de concession, et dont le terme interviendra le 31 décembre 2027,

VU le budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe du port de plaisance intercommunal approuvé par délibération n° DC 2026-26 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 17 février 2026,

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2026 du budget annexe du port de plaisance intercommunal approuvé par délibération n° DC 2026-130 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 19 mai 2026,

VU la délibération n° DC 2026-169 du Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois en date du 06 juillet 2026 portant rectification de l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe du port de plaisance intercommunal,

VU le document budgétaire réglementaire M4 annexé,

VU l'avis de la commission Finances, Administration Générale en date du 14 octobre 2026 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe du port de plaisance intercommunal de l'exercice 2026 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation	67 257,00 €
* Section d'investissement	6 455,22 €
Total Décision modificative (DM) n°1	73 712,22 €

ARTICLE 2 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 19 OCT. 2026
est exécutoire à la date du 19 OCT. 2026
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne

Avis de réception en préfecture
19-20261019-DC2026-205-BE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

19 OCT. 2026